

Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 7 juillet 2023
N° CP-2023-6-4-2
N° applicatif 6521

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Secrétariat général

Service consulté

LABORATOIRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ - PREMIÈRES ACTIONS ET LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Résumé : Le laboratoire de lutte contre la pauvreté est un outil d'expérimentation d'actions innovantes, limitées dans le temps et appliquées à des cohortes réduites de bénéficiaires des quartiers urbains parmi les plus pauvres d'Alsace. Le présent rapport a pour objet le soutien des premières expérimentations par le vote de trois subventions de fonctionnement (montant total de 29 000 €) et l'adoption d'un cahier des charges pour le lancement d'un appel à projets (enveloppe globale de 150 000 €).

Le laboratoire de lutte contre la pauvreté est l'outil de la Collectivité européenne d'Alsace visant à expérimenter des initiatives innovantes en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions (accès aux droits, à la culture et au sport, logement, maîtrise de la langue française, etc.) par le renforcement du pouvoir d'agir des personnes. Il adopte pour ce faire une démarche transversale et pluridisciplinaire s'appuyant sur un écosystème local de partenaires et s'articule autour des politiques publiques par ailleurs portées par la Collectivité européenne d'Alsace.

Le laboratoire agit sur des publics cibles situés dans un secteur d'expérimentation rassemblant les quartiers parmi les plus pauvres d'Alsace : le canton de Mulhouse-2. Ces publics ont été définis sur la base d'une analyse statistique et d'un travail qualitatif mené avec les travailleurs sociaux de proximité. Le secteur d'expérimentation du laboratoire concentre des caractéristiques significatives de la pauvreté en milieu urbain, parmi lesquelles :

- La concentration d'une part importante des quartiers les plus pauvres de Mulhouse dont plusieurs quartiers prioritaires de la Ville ;
- Une surreprésentation des personnes sans aucun diplôme et de jeunes en décrochage ;
- Plus de 3000 bénéficiaires du rSa rencontrant de nombreux freins à l'emploi et dont 10% ne maîtrisent pas le français à l'écrit ;
- Une forte part de familles monoparentales, notamment chez les jeunes ;
- Un parc de logements significativement dégradé ;
- Un taux de mortalité prématurée élevé de sa population.

Le laboratoire a l'intention de s'adosser à un réseau d'universitaires et d'experts rassemblés en un comité scientifique dans le but d'enrichir l'observation des phénomènes de pauvreté.

L'objectif du laboratoire est de mener des expérimentations de courte durée sur des cohortes réduites de bénéficiaires et un secteur délimité afin d'en évaluer objectivement l'impact. Les actions expérimentées dans le cadre du laboratoire et jugées pertinentes par le comité scientifique ont vocation à être répliquées à plus grande échelle pour lutter contre la pauvreté à l'échelle alsacienne.

1. Subventionnement d'une expérimentation d'accompagnement des familles dans l'accès aux droits au collège Kennedy porté par l'association « Les Cigales »

Le collège Kennedy est un établissement REP+ dont 2/3 des familles peuvent prétendre à des bourses de l'Etat. La campagne de demande des bourses s'étend du 4 septembre 2023 au 20 octobre 2023. La majorité des familles rencontrent des difficultés à gérer leurs démarches administratives, que ce soit en raison de difficultés liées à la maîtrise de la langue ou à l'accès aux outils numériques.

L'association « Les Cigales », en lien étroit avec le Collège Kennedy, propose d'expérimenter l'intervention d'étudiants de l'Université de Haute-Alsace, maîtrisant au moins une langue étrangère représentée dans l'établissement, auprès de familles allophones pour les accompagner dans leurs demandes de bourses.

Une méthode innovante d'accompagnement dans l'accès aux droits est expérimentée au travers de cette action, en s'appuyant sur les expertises culturelles et linguistiques des étudiants mobilisés. Les parcours de réussite incarnés par ces étudiants étrangers en France peuvent par ailleurs conduire à renforcer la capacité d'agir des personnes accompagnées. Le succès d'une telle expérimentation permettrait d'envisager sa réplique auprès d'autres publics allophones dont l'accès aux droits serait rendu difficile par la maîtrise de la langue française.

Dans le cadre de cette expérimentation, il est proposé de verser une subvention de 3 500 € à l'association « Les Cigales ».

2. Subventionnement d'une expérimentation d'apprentissage du français en lien avec les filières en tension portée par le Centre Socioculturel Papin

Les bénéficiaires du RSA et les personnes en recherche d'emploi sont surreprésentées sur le secteur d'action du Centre Socioculturel. Une forte proportion de ce public est freinée dans l'accès à l'emploi par des difficultés liées à la maîtrise de la langue française. Par ailleurs, de nombreux emplois dans les secteurs en tension restent non pourvus.

Une méthode pédagogique innovante combinant un renforcement des compétences linguistiques en lien avec le vocabulaire de l'environnement professionnel, une remobilisation physique et la présentation des horizons proposés dans les secteurs en tension fait l'objet de cette expérimentation.

Une première session, axée sur les métiers du bâtiment, se tiendra du 23 octobre 2023 au 4 novembre 2023. Il est envisagé de transposer à l'avenir cette méthode à d'autres filières en tension (café-hôtellerie-restauration, aide à la personne notamment) pour lever les freins dans l'accès à l'emploi tout en renforçant l'attractivité des filières en tension.

Pour la réalisation de cette première session, il est proposé de verser une subvention de 9 500 € au Centre Socioculturel Papin.

3. Subventionnement d'une expérimentation de prise en charge des élèves en dehors du temps scolaire portée par le Collège Wolf

Le collège Wolf dispose d'un indice de position sociale (ou IPS) particulièrement faible à 67,9 contre 102,8 pour la moyenne académique. 60% des élèves du collège ne pratiquent aucun sport en club et 81% des élèves ne pratiquent aucune activité culturelle. Or, la difficulté d'accès à des activités culturelles et sportives concourt à l'assignation à résidence des jeunes et à la reproduction des situations de pauvreté. Ces activités extra-scolaires sont en effet des leviers d'ouverture et d'épanouissement participant à la réussite éducative des élèves.

L'expérimentation consiste en la prise en charge des frais liés à l'inscription à des activités culturelles ou sportives, ainsi qu'un abonnement de transport en commun pour s'y rendre. Elle sera lancée dès la rentrée de septembre, sur l'année scolaire 2023/2024, à destination d'élèves volontaires de 6ème du collège Wolf.

Cette initiative s'inscrit dans le projet plus large de création d'une « Ecole du bénévolat » Cette école a pour objectifs de promouvoir l'engagement citoyen au sein d'associations caritatives locales et d'ouvrir un autre horizon aux plus jeunes afin d'éviter la reproduction des situations de pauvreté.

Pour la mise en œuvre de cette expérimentation, il est proposé de verser une subvention de 16 000 € au Collège Wolf.

4. Lancement de l'appel à projet du Laboratoire de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre du laboratoire de lutte contre la pauvreté, la Collectivité européenne d'Alsace lance un appel à projets visant à repérer, sélectionner, enrichir, soutenir et évaluer toute action innovante qui répondrait aux objectifs du laboratoire.

Son objectif est de faciliter la concrétisation de projets émanant du terrain, faciliter les synergies entre les acteurs et mettre à l'épreuve des projets innovants qui seraient susceptibles d'être généralisés en fonction de leur pertinence.

Cet appel à projet permettra au porteur de disposer de l'expertise de professionnels pour la concrétisation du projet, de renforcer sa mise en réseau avec les acteurs et partenaires locaux et d'obtenir une amorce financière pour le lancement d'une expérimentation à échelle réduite.

La période de dépôt des dossiers s'étendra du 1^{er} septembre 2023 au 22 septembre 2023. La validation des attributions de subventions interviendra en novembre 2023, pour une notification des décisions d'attribution et un paiement entre fin novembre et mi-décembre. Le détail du cahier des charges est joint en annexe au présent rapport.

Il est proposé d'allouer une enveloppe globale de 150 000 € dans le cadre du présent appel à projets.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, dans le cadre du laboratoire de lutte contre la pauvreté, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux trois expérimentations suivantes et d'attribuer les subventions de fonctionnement listées ci-après aux porteurs de projets mentionnés, pour un montant total de 29 000 € en vue de la réalisation de ces projets :

Intitulé du projet	Porteur du projet	Montant maximum de la subvention de fonctionnement attribuée
Expérimentation d'accompagnement des familles dans l'accès aux droits	Association « Les Cigales »	3 500 €
Expérimentation d'apprentissage du français en lien avec les filières en tension	Centre Socioculturel Papin	9 500 €
Expérimentation d'accompagnement des élèves en dehors du temps scolaire	Collège Wolf	16 000 €

- D'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P140	P140O007	P140E01	T03	(4466) 65-657381-420	16 000 €
P140	P140O007	P140E01	T03	(3378) 65-65748-420	13 000 €
TOTAL					29 000 €

- De préciser que les subventions seront versées selon les modalités suivantes :
 - o versement d'un acompte après signature de la convention et sur production d'états récapitulatifs des dépenses certifiés exacts par le trésorier ou l'expert-comptable du bénéficiaire attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre du projet subventionné,
 - o versement du solde après réalisation du projet sur présentation des justificatifs certifiés exacts par le trésorier ou l'expert-comptable du bénéficiaire attestant des dépenses réalisées pour la mise en œuvre complète du projet subventionné ;
- D'approuver les trois conventions de financement, jointes en annexe au présent rapport, à conclure respectivement avec l'association « Les Cigales », le centre socioculturel Papin, le collège Wolf, et de m'autoriser à les signer ;
- De m'habiliter à réviser, le cas échéant, le montant des subventions susmentionnées à concurrence des dépenses effectivement engagées par les bénéficiaires pour la réalisation des projets concernés ;

- D'approuver le cahier des charges de l'appel à projets 2023 du laboratoire de lutte contre la pauvreté, joint en annexe au présent rapport, ainsi que le montant de son enveloppe globale de 150 000 € et de m'autoriser à lancer cet appel à projets en respect du cahier des charges précité.

Intitulé du projet	Porteur du projet	Montant maximum de l'enveloppe	Imputation budgétaire
Appel à projets du laboratoire de lutte contre la pauvreté	Collectivité européenne d'Alsace	150 000 €	Programme : P140 Opération : P140O007 Enveloppe : P140E01 Tranche : T03

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.